

COMMUNE DE CHANTEUGES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

Le conseil s'est réuni vendredi 14 avril à 20h30.

Présidente : Sandrine Roux, maire de Chanteuges.

Membres présents : Romain Bayout, Colette Béraud, Pascal Combre, Véronique Lebreton, Nicolas Mathieu, Annie Page, Nicolas Portal, Arnaud Testud, Hervé Vissac, Julien Vizade.

Secrétaire de séance : Véronique Lebreton.

1) Validation du PV de la séance précédente.

Le conseil valide le PV du Conseil Municipal du 24 mars 2023 qui comptait 8 points à l'ordre du jour.

Vote : 10 pour/10

2) Subvention ADMR et Rebond en Val d'Allier

Ces deux associations ayant fait une demande de subvention, il est procédé au vote.

➤ ADMR 100 €

Vote : 9 pour /10

Abstention : 1 Hervé Vissac

➤ Rebond en Val d'Allier : Pour rappel, cette association fait partie du projet territoire zéro chômeur. Elle regroupe des personnes privées d'emploi autour de divers projets. Il s'agit ici, de participer à l'achat des premiers équipements tels que machines à coudre et matériel de couture. Les quatre communes partenaires de ce projet sont appelées à les subventionner.

100€ **Vote pour 1/10 Julien Vizade**

150 € **Vote pour 3/10 Colette Béraud, Nicolas Portal, Hervé Vissac**

200 € **Vote pour 6/10 Romain Bayout, Pascal Combre, Véronique Lebreton, Annie Page, Sandrine Roux, Arnaud Testud.**

La somme de 200 € est retenue.

21h25 : Arrivée de Nicolas Mathieu

3) Rachat du matériel de la boulangerie.

Afin de pérenniser ce commerce, Mme la Maire propose aux conseillers de racheter le matériel.

Les anciens boulangers ont fait parvenir en mairie l'inventaire du matériel qui se monte à 17 000€. Ce montant inclut tout le matériel professionnel et le fourgon équipé.

Vote pour 10/11 abstention Julien Vizade

4) Travaux d'aménagement de la boulangerie et demande de subventions

Toujours dans la même optique, la rénovation de la boulangerie est soumise au vote. Sandrine Roux informe les conseillers que la région AURA propose une aide pour l'aménagement d'un commerce en milieu rural. La subvention peut représenter 30% des dépenses éligibles avec un plafond de 100 000€.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Reprise du bâtiment et notaire	5 800 €		
Travaux	23 000 €	AURA	14 350 €
Achat du matériel	17 000 €		
Dépenses imprévues	2 000 €	Autofinancement	33 460 €
TOTAL	47 800 €	TOTAL	47 800 €

Vote pour 11/11

5) Tableau correctif des amortissements depuis le passage à la M57A

Article	Libellé	Durée d'amortissement
204xx1	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériels et études	5
204xx2	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	15
204xx3	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructure d'intérêt national	15
Biens de faible valeur : Tout bien inférieur à 500 € TTC s'amortit sur une durée de 1 an l'année suivant son acquisition		

Vote pour 11/11

6) Révision du règlement de boisement

Suite à notre demande de modification du règlement de boisement sur la commune et à l'enquête publique qui a suivi, un vote est requis pour valider ce nouveau règlement, consultable en mairie.

Vote pour 11/11

7) Révision des tarifs de location de la salle des fêtes : location vaisselle.

Dans le cadre du développement durable, la commune a fait l'acquisition de vaisselle non jetable à nettoyer dans le lave-vaisselle. Il est proposé de la louer aux locataires de la salle des fêtes pour 30 €.

Après avoir délibéré, le conseil valide les tarifs suivants :

	TARIFS	REMISE DES CLES
PARTICULIERS	200€	Pour 2 jours
ASSOCIATIONS hors commune	250€	Pour 2 jours
REUNION + BUFFET	150€	1 jour
MARIAGE	300€	Du jeudl au dimanche
CAUTION	350€	
Location de vaisselle	30€	Pour tous les locataires ; et gratuité pour les associations de la commune.

Vote pour 11/11

8) Affectation des résultats des comptes administratifs.

Madame le Maire propose au Conseil de voter les affectations des résultats pour les 3 budgets, de la façon suivante :

Budget principal : Il est proposé de combler le déficit de la section d'investissement de - 60 901,72 €, en affectant le résultat de fonctionnement (364 577.74 €) de la façon suivante :

- + 60 901.72 € au compte 1068 Investissement Recettes
- + 303 676.02 € au compte 002 Fonctionnement Recettes

Budget de l'assainissement : investissement recettes : 54 341,24 €

Fonctionnement recettes : 14 514,75 €

Budget de l'atelier Relais Boulangerie :

- Le déficit de la section d'Investissement = -1 712,95 € est affecté à l'Investissement dépenses pour 1 712,95 € au compte 001.
- Section de fonctionnement : 2 135.81 € - 1712.95 = 422,86 € (c/002 FR)

Les comptes administratifs ayant déjà été votés lors du Conseil Municipal du 24 mars 2023, seules les affectations font l'objet d'un vote.

Vote : 11 pour/11

9) Vote des taux d'imposition :

Madame le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année à venir.

Taxe foncière bâti 37,70 %

Taxe foncière non bâti 70,57 %

Taxe d'habitation 10.00 %

Vote : 11 pour/11

10) Vote des budgets primitifs :

Madame le Maire donne le détail des budgets chapitre par chapitre et demande l'approbation du Conseil. Les budgets sont consultables en mairie.

Vote : 11 pour /11

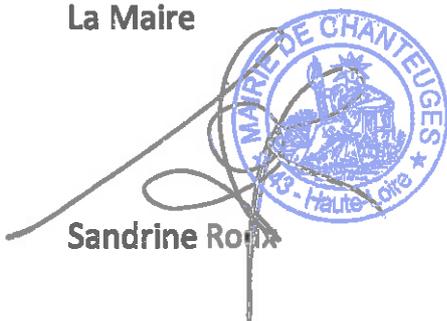
11) Questions diverses :

Sandrine Roux rappelle que Chanteuges fait partie du syndicat d'électrification départemental de la Haute-Loire. Ce dernier doit relancer un appel d'offre pour le prix de l'électricité en 2025. Elle demande l'accord du Conseil pour rester dans le groupement et participer à l'appel d'offre.

Les conseillers donnent leur accord, mais cette délibération ne nécessite pas de vote.

L'ordre du jour étant terminé, Madame la Maire lève la séance à 23 h 15

La Maire



Sandrine Roux

La conseillère municipale
Secrétaire de séance



Véronique Lebreton